



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

3 décembre 2009 : **Journée internationale de la personne handicapée**

Manque de places : quelle place dans notre société pour les personnes en situation de handicap de grande dépendance ?

Depuis 4 ans, notre mouvement de pression citoyen fait état devant les pouvoirs politiques belges d'un paradoxe cruel : ce sont les personnes le plus faibles de notre société et qui ont le plus besoin d'aide et de support qui sont exclues des services existants, qu'ils soient généralistes ou spécialisés dans le secteur du handicap. On enregistre en effet un manque criant de places d'accueil et de services pouvant venir en aide aux personnes atteintes d'un handicap grave comme l'autisme, la cérébro-lésion acquise, le polyhandicap, les déficiences mentales sévères à profondes, ... A Bruxelles, capitale de l'Europe, il manque entre 200 et 600 places pour satisfaire aux besoins urgents de la population concernée.

Lorsque, dès 21 ans, les jeunes arrêtent l'école ou le centre de réadaptation, plus rien n'est prévu par les pouvoirs publics. Deux possibilités se posent aux familles : la garde à domicile avec par conséquent l'arrêt de travail de l'un des parents, ou l'internement dans des structures inadaptées comme, selon les cas et les pathologies, l'hôpital psychiatrique ou la maison de repos et des soins. Ces lieux ne sont pas adaptés à des jeunes en situation de handicap ! Leur place est dans la société, dans les villes, les villages, les quartiers, comme tout un chacun.

Faute de places et de services diversifiées et adaptés, les droits de ces jeunes adultes sont bafoués : pendant leur enfance et adolescence, ils ont été scolarisés ou ont fréquenté des centres spécialisés leur permettant de progresser ... Comment se résoudre à l'enferment, sans plus aucune stimulation, sans espoir d'épanouissement ni de futur digne devant eux ?

En cette journée internationale de la personne handicapée, nous voudrions rappeler que justement, le handicap résulte des déficiences portées par la personne mais aussi de l'incapacité de son environnement à lui donner les aides et les supports lui permettant de pallier, ne fut-ce qu'en partie, ses incapacités. Nous voudrions rappeler, en référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée récemment par la Belgique et par tous ses Parlements, que ces personnes jouissent des mêmes droits fondamentaux que tout être humain. Elles ont les mêmes droits aux soins de santé, à l'éducation, aux loisirs, au logement !

Enfin, nous voudrions rappeler à notre pays que **les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière et non des citoyens entièrement à part !**

Le GAMP – www.gamp.be – info@gamp.be

Personne de contact : Cinzia Agoni – Clos du Bergoje, 20 – 1160 Bruxelles – 0476 / 94 65 18